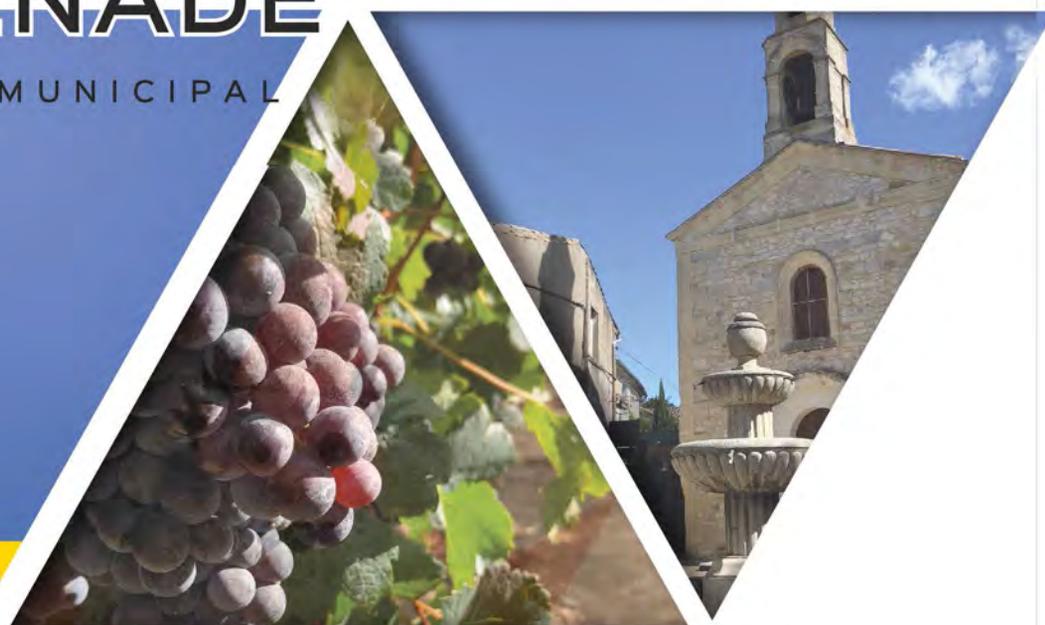




# FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



 02 / PAROLE DE FONSOIS

 03 / ÉDITO

 04 / INFOS & ANNONCES

 06 / ACTUALITÉS

 09 / ENVIRONNEMENT

 14 / ASSOS, SPORT, CULTURE

 18 / GENS D'ICI

 19 / FONS PRATIQUE



## Lettres pour les minettes de Fons

### POUR UNE COHABITATION SEREINE ENTRE L'HOMME ET LA GENTE FÉLINE.

La dérégulation des chats engendrent de graves problèmes sanitaires dans nos villages et nos villes.

Nos législateurs (députés et sénateurs) dans une nouvelle loi en cours d'examen (*loi /278249-loi-lutte-contre-la-maltraitance-animale*) ont pris au sérieux ce problème dans l'intérêt des animaux domestique chats et chiens entre autres.

Chers ami (e)s des animaux, vous qui avez avec la gentillesse de nourrir nos minettes, nous devons aussi respecter la quiétude et la propreté de notre voisinage. Il est très important de n'occasionner aucune gêne vis à vis des riverains de nos rues.

Dans le cas d'un nourrissage, merci de mettre la nourriture dans un petit respectable (genre petit bol en plastique) et de le récupérer à la fin. Vous garderez ainsi les abords propres.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder une cohabitation sereine.

*Jean Marc Séquier*

### LA PAROLE EST AUX FONSOIS ...

Le 3 mars dernier, le conseil municipal a voté la formation de comités consultatifs ouverts à toutes personnes non élues, en remplacement des commissions créées en juin 2020.

Ils sont au nombre de trois : Environnement – Culture – Sport. Certains d'entre vous d'ailleurs se sont déjà manifestés et ont bien été enregistrés. Voici les dates programmées des prochaines rencontres qui se dérouleront au petit foyer :

**Environnement** : le mardi **27 avril** à 18h30, *inscription : [environnement@mairiedefons.fr](mailto:environnement@mairiedefons.fr)*

**Culture** : le mardi **8 juin** à 18h30, *inscription : [culture@mairiedefons.fr](mailto:culture@mairiedefons.fr)*

**Sport** : le mardi **01 juin** à 18h30, *inscription : [sport@mairiedefons.fr](mailto:sport@mairiedefons.fr)*

La commission Urbanisme se réunira en temps voulu lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévue. Tous les fonsois pourront s'exprimer durant l'enquête publique.

Le 11 mars, le coup d'envoi du projet de réaménagement de la circulation a été donné avec comme objectif, les déplacements doux (piétons, vélos ...), la mise en sécurité des carrefours dangereux, des abribus. Des comités consultatifs de quartier vont être créés afin de vous donner la parole à ce sujet. Lors d'un prochain Fontsenade, nous vous communiquerons la marche à suivre pour y participer.



## Un message de madame le Maire

Chères Fonsoises, chers Fonsois,

Cela fait maintenant 10 mois que l'équipe municipale est installée à la mairie. Nous avons dû nous adapter rapidement face à la crise sanitaire ainsi que nos modes de communication auprès de vous (site de la mairie, Facebook, Font Senade, Midi Libre). Canaux de communication qui ne manquent pas d'informer mais qui ne remplacent en rien les relations humaines.

Je regrette profondément que la situation sanitaire et ses conséquences nous aient privé de rendez-vous conviviaux tels que les vœux de début d'année, les cérémonies de commémoration et bien d'autres événements qui nous permettent d'avoir un lien social fort.

Pour autant, nous nous organisons en conséquence. Nous avons créés des comités consultatifs pour l'Environnement, la Culture et le Sport. Ces comités, ouverts à tous, seront l'occasion d'échanger avec les élus autour de thématiques en gardant en tête de défendre l'intérêt général. Je souhaite que la créativité, l'innovation et l'action soient au rendez-vous ! S'il est nécessaire d'aborder d'autres thématiques, nous créerons de nouveaux comités. Vous trouverez, dans ce Font Senade, le calendrier des prochains comités.

Par ailleurs, le 11 mars dernier, le coup d'envoi du projet de réaménagement de la circulation a été donné. Les objectifs de ce projet sont la création d'espaces de « déplacements doux » pour les piétons et les vélos, ainsi que la mise en sécurité des carrefours dangereux (des abribus entre autres).

À l'occasion de la présentation de ce nouveau projet, nous organiserons des rencontres par le biais de comités consultatifs de quartier. Le village sera ainsi divisé en cinq grands quartiers dont le centre sera un quartier à lui tout seul. Lors de la prochaine parution de notre bulletin municipal, vous aurez le détail de cette mise en oeuvre.

Par la suite, ces comités serviront également à échanger et débattre sur divers sujets qui concerneront le « Bien vivre ensemble ».

En attendant, des permanences sont, bien entendu, en place et se tiennent au petit foyer. Si vous préférez prendre rendez-vous, les adjoints et moi-même restons à votre disposition. Je souhaiterai vous remercier pour la patience et la compréhension dont vous faites preuve à notre égard, ainsi qu'au personnel, concernant les nouveaux aménagements dus aux travaux de la mairie, étape importante dans l'amélioration du service public.

Enfin, espérons que cette crise sanitaire s'atténuera à l'arrivée de l'été pour que nous puissions nous retrouver autour du verre de l'amitié, qui est très cher à tous.



Mme Maryse GIANNACCINI, Maire de Fons.

1<sup>er</sup> Conseil Municipal des Jeunes

# Des choses à dire ?

**Tu as entre 8 et 13 ans en 2021 ?  
Tu as des idées, des projets pour Fons ?  
Alors le CMJ c'est pour toi !**



**Appel à candidature**

Les élus souhaitent offrir à la jeunesse de notre commune l'opportunité de pouvoir s'exprimer et de se réunir afin de mener à bien des projets d'amélioration de vie sur notre territoire.

En collaboration avec l'association Les Francas, la délégation jeunesse lance le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).



**Pourquoi un CMJ et dans quel but ?**

- Intégrer les jeunes Fonsois à la vie locale du village
- Favoriser le dialogue et accroître le lien intergénérationnel
- Mettre en place une vraie politique jeunesse avec les propositions des jeunes
- Exercer la jeunesse à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie.

**Les jeunes ont des choses à dire et des idées à réaliser...  
Écoutons-les !**



## À savoir

- Les candidats devront se présenter en binômes (deux jeunes qui se présentent ensemble).
- Le jour de l'élection, tous les jeunes Fonsois seront invités à élire un binôme.
- En fonction des candidatures, jusqu'à 6 binômes seront élus au CMJ pour un premier mandat de 18 mois.
- Présence de 1 ou 2 adultes volontaires, qui souhaitent consacrer du temps pour co-animer avec des élus le CMJ.
- Les élections sont prévues en septembre 2021.

**>>> Réunion publique  
le 5 juin 2021  
à 11h au foyer de Fons**

**Besoin de plus d'infos ?  
[romain.biales@mairiedefons.fr](mailto:romain.biales@mairiedefons.fr)**

## **FOCUS** sur Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est un service d'information, de rencontre et d'échange pour les familles et les professionnels de la petite enfance (notamment les assistants maternels et les gardes d'enfant à domicile). Il est un lieu de proximité permettant de vous renseigner sur l'ensemble des modes de garde disponibles sur le territoire, réaliser vos pré-inscriptions pour les accueils collectifs, être informés sur les aides et les démarches à réaliser.

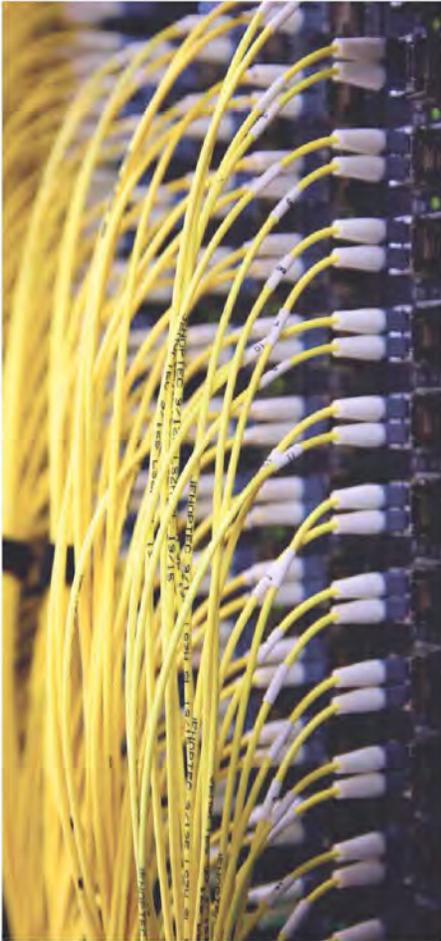
De plus, le RAM vous propose des temps conviviaux à partager avec vos enfants et les professionnels de l'accueil individuel, mais aussi des soirées thématiques en lien avec la petite enfance.

Enfin, le RAM est également un espace ressources dans lequel sont proposés des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leurs assistants maternels et leurs gardes à domicile. Cette année, les activités d'éveil sont proposées au rythme des saisons et de leurs particularités (les couleurs, la faune et la flore, les matières, les odeurs...).

Kiliane GRENIER, animatrice Ram, est là pour répondre à vos questions... Alors n'hésitez pas à la solliciter soit par téléphone au **07 66 27 93 00**, soit par mail à **ram@temps-libre.org**, soit en la rencontrant directement lors d'une permanence au Pôle enfance jeunesse, 38 avenue de la gare, 30190 St Geniès de Malgoirès.



## Fibre Optique : Comment équiper son logement ?



### Le raccordement des logements individuels

Il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, Fournisseur d'Accès Internet (présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

### L'habitat collectif immeubles en copropriété ou bailleur, lotissement de pavillons avec voirie privative

Une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec GARD FIBRE, filiale de SFR FTTH, pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes ou les voies d'accès aux pavillons. Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur aménageur, cela ne coûte rien aux habitants. Sans ces conventions, GARD FIBRE ne pourra pas déployer les infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou dans les lotissements privés.

Il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndics concernés prenne contact directement auprès de la société CIRCET, partenaire de GARD FIBRE.

### Contact pour établir une convention avec GARD FIBRE :

Par mail : [conventionnement@wigardfibre.fr](mailto:conventionnement@wigardfibre.fr)

Pour en savoir plus, consulter notre site Internet

<http://wigardfibre.fr/> ou notre page Facebook WiGard Fibre



## Fêtes des voisins

PRENEZ DATE, CETTE ANNÉE C'EST LE VENDREDI 28 MAI



Ce jour-là, vous pouvez organiser une rencontre avec vos voisins. Partager un petit repas improvisé ou chacun apporte au plat sucré ou salé, une boisson, du fromage, des fruits, un gâteau, du pain ... à partager ensemble. Un vrai banquet et pratique pour ne pas avoir à cuisiner ! Si chacun apporte sa propre vaisselle, il n'y a pas de corvée de plonge ni de gobelets et assiettes en plastique ou carton à jeter.

Et si dans votre voisinage il y a des musiciens, ils peuvent apporter leurs instruments pour ajouter encore à la fête. Si non une petite sono et le tour est joué. Vous l'aurez compris cette fête des voisins se veut conviviale et « à la bonne franquette ».



La fête des voisins, également appelée « Immeubles en fête », a été mise en place dans le but de lutter contre l'individualisme et la solitude dans les grandes villes. Autour d'un repas ou d'un buffet improvisé, les voisins peuvent lier connaissances et partager un moment de convivialité.

La réussite de la fête des voisins se confirme d'année en année et elle a attiré, pour son édition 2019, 10 millions de français. Elle compte aujourd'hui comme la plus importante manifestation populaire en France et en Europe.



## Rentrée scolaire 2021 : Inscription à l'école

A partir du lundi 3 mai, tous les parents dont les enfants sont nés en 2018 pourront faire leur inscription pour l'école maternelle et faire leur rentrée en septembre 2021.



Rendez vous en mairie où il vous sera demandé la présentation :

- du livret de famille,
- du carnet de santé (pour les vaccins)
- d'un justificatif de domicile (facture d'eau, électricité ... ou avis d'imposition).

Le secrétariat vous remettra un certificat d'inscription attestant de votre domiciliation. Vous le joindrez aux autres documents demandés et complétez le formulaire d'inscription (téléchargeable sur le site <https://www.-mairiedefons.fr> ou à retirer en mairie) avant de déposer l'ensemble de votre dossier aux enseignants.

Les années précédentes, l'école envoyait une invitation pour une rencontre en fin d'année durant laquelle chacun pouvait remettre le dossier final d'inscription et visiter l'école. A ce jour la procédure n'est pas encore définie en raison de la situation sanitaire.

Pour plus de renseignement, merci de vous rendre à l'agence postale où l'agent municipal fait ses permanences durant les travaux de la mairie ou par téléphone au 04 66 81 11 95)

**Cette inscription est valable pour toute la scolarité jusqu'au CM2 inclus.**

## Aménagement du village

Fons est un village en pleine extension puisque sa population est passée de 700 habitants à plus de 1500 aujourd'hui en seulement quelques années. D'autres projets de constructions sont en cours ce qui devrait encore renforcer cette augmentation.

Aujourd'hui la question de la sécurité et de la circulation au sein du village et de sa périphérie se pose.

L'équipe municipale a bien conscience des difficultés que cela engendre aujourd'hui et souhaite s'engager dans une réorganisation d'envergure pour un mieux vivre.



C'est pourquoi le 11 mars madame le maire avait organisé une première réunion de travail.

Elle avait convié des élus et s'était entourée de M. Benoit CLAISSE du CEREG (bureau d'étude) et de Mme Nadege DOURRIEZ de l'Agence technique départementale.

Ce projet de réaménagement a pour axe central la diagonale partant de la gare jusqu'à l'EPAHD.

Il devrait répondre aux questions de mise en sécurité des carrefours dangereux, (signalisation, vitesse...) des abris bus mais aussi rendre plus praticables les rues aux piétons et favoriser les déplacements doux en anticipant l'impact des constructions futures ... les sujets et idées ne manquent pas !



Après avoir discuté des objectifs de ce projet le groupe de travail s'est penché sur les plans de la commune puis s'est déplacé dans le village pour mieux se rendre compte des contraintes du terrain et des possibilités qu'il peut offrir.

La réflexion est lancée et ce n'est pas une mince affaire. Les habitants seront prochainement consultés et auront ainsi la possibilité de donner leur avis et de partager leurs idées avant la mise en œuvre de ce projet qui s'étalera sur plusieurs années. Affaire à suivre.



## Pendant ce temps à l'école primaire

### Le tir à l'arc a fait son apparition dans la cour !

L'équipe pédagogique a mis en place une initiation de tir à l'arc sur nos 4 classes dans le strict respect des règles sanitaires. L'activité est dirigée par M. JALABERT.

### La Grande Lessive !

De plus, les enfants de toutes les classes ont participé à La Grande Lessive (activité artistique qui consiste à afficher le jour dit des productions autour d'un thème sous forme de linge étendu/ affiches étendues dans les cours des écoles ou autres lieux). Ce jeudi 25 Mars, le thème choisi par le collectif est les jardins suspendus. Le projet est d'accrocher au moyen de pincettes à linge, sur un même fil, des jardins suspendus au format A4 conçus par une infinité de personnes afin de composer un immense jardin suspendu éphémère.

L'expression jardin suspendu s'applique en général à un jardin créé dans un lieu insolite et exceptionnel. En dépit de difficultés, un jardin existe là où il n'est pas commun d'en agencer un !

« Je sème un grain qui pourra produire un jour une moisson » disait Voltaire (1694-1778) dans le Traité sur la tolérance paru en 1763. Dans Candide, il conseillait en 1759 de « cultiver son jardin », c'est-à-dire le monde. La Grande Lessive® nous y engage aussi aujourd'hui. Chacune de ses invitations est à lire en cherchant à faire résonner sa voix propre. Aucun jardin ne ressemble à un autre, chacun exhale un parfum différent : goûtons-les !

*Marianne PELISSIER  
Directrice de l'école*



## Restructuration de la Mairie

Début mars, les entreprises retenues ont pris possession des lieux.

Les travaux avancent selon le calendrier général prévisionnel avec un objectif de livraison du bâtiment fin août.

Pendant les travaux, l'accueil de la mairie est transféré à l'agence postale communale au 2 rue de la Condamine, du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 16h à 18h30.



## Des rues et des routes de toutes les couleurs ...

Mais qui s'amuse à peindre nos rues et routes du village de toutes les couleurs ???

Comme vous avez pu le constater, depuis quelques mois, pas mal de travaux se déroulent sur notre village. Rue Brassens, Nîmes Métropole modernise son réseau d'eau potable et doit réaliser une nouvelle adduction au château d'eau de Fons. Pour cela, une nouvelle conduite va être posée depuis le pont de la route de saint Bauzély jusqu'au château d'eau. Ce chantier est prévu en 3 phases.

Phase 1, pose de la conduite rue G. BRASSENS,

Phase 2 pendant les vacances de Pâques pose de la conduite sur le pont,

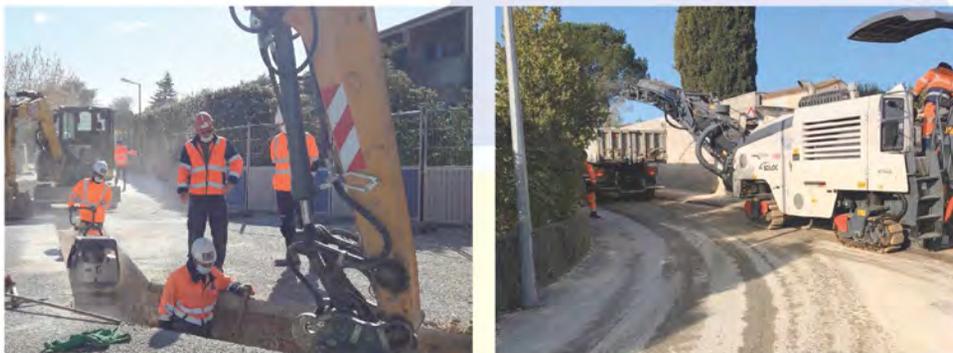
Phase 3 pendant les vacances d'été pose de la dernière partie avenue de la Garenne. Plus tard, cela sera entre Fons et Saint Bauzély.

Afin de réaliser ces travaux sans endommager l'existant des équipes spécialisées procèdent à des relevés des différents réseaux humides et secs enterrés sous le goudron. Une fois les relevés réalisés, ces équipes tracent les points spécifiques ou passent ces réseaux, avec un code de couleur approprié. Vous trouverez ci-après le code de couleur qui est utilisé.

Chemin du Moulinas, la aussi nos artistes peintres sont en train de tracer les différents réseaux en vue de l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications.

## Le point sur les travaux dans le village

**Rue G Brassens**, la pose de la conduite d'adduction d'eau du château d'eau est terminée. Il y a eu quelques problèmes de fuites sur quelques branchements ainsi que sur la conduite principale qui ont conduit à des coupures d'eau. Merci aux habitants du quartier pour leur patience suite à ces coupures et pour les perturbations de circulation. L'enrobé sur la tranchée a été réalisé le 1er avril, et ce n'était pas un poisson. Suite des travaux en avril et pendant les vacances d'été.



**Lotissement l'Oliveraie** : Après la pose du poste ENEDIS en février, celui-ci a été raccordé au réseau le 22 mars. Le lotissement est maintenant "sous tension". Le bassin de rétention est terminé, puisqu'il a été raccordé au réseau pluvial du lotissement, mais surtout la déverse vers le Teulon a été finalisée par la pose d'une buse de diamètre 800mm qui a été posée sous le tuyau de transport du gaz, dont un représentant a vérifié et validé le bon déroulement de cette opération délicate.

Il faut maintenant que Nîmes Métropole valide l'ensemble des réseaux humides afin de terminer les enrobés du lotissement ainsi que sur la rue du 19 mars 1962.

**Mise en sécurité rue des Jasses** : Mise en oeuvre d'un rétrécissement rue des Jasses au niveau de la rue haute, afin de limiter la vitesse des véhicules qui descendent et de protéger les habitants dans cette zone où la visibilité est limitée. La portion au niveau de ce rétrécissement est maintenant limitée à 30km/h et la priorité est donnée aux véhicules montants. Nous vous demandons donc d'être prudent, comme partout dans nos petites rues du village, et de respecter les limitations de vitesse, mais aussi les priorités à droite qui sont nombreuses dans le village.

## Entretien des pistes DFCI



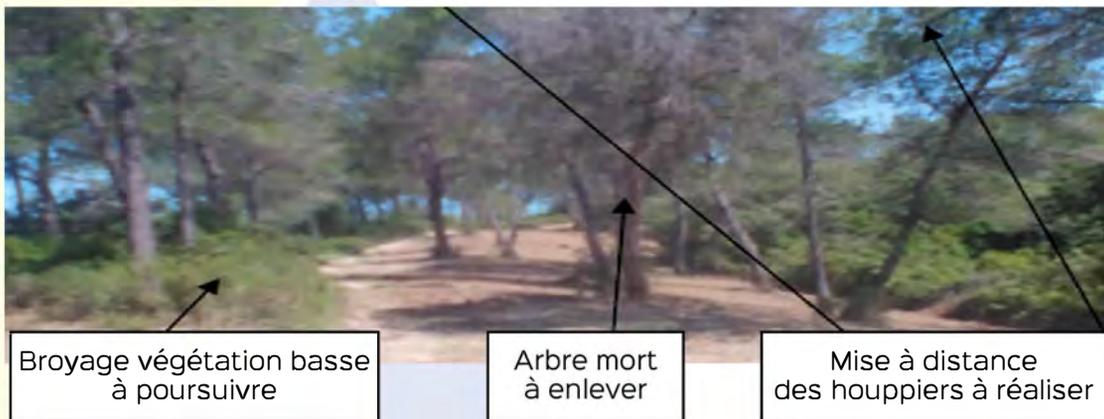
Notre commune fait partie du syndicat mixte « LENS - PIGNÈDES »

Le Syndicat Mixte Lens Pignèdes a pour mission la protection préventive contre les incendies de forêts (création, entretien, gestion des pistes DFCI et aménagement du massif pour lutter contre les feux de forêts), ainsi que l'aménagement, la préservation et la valorisation des écosystèmes des massifs forestiers des Lens et des Pignèdes.

La végétation gagne progressivement l'espace ouvert, refermant la piste, elle va donc perdre son utilité initiale en facilitant la propagation de l'incendie.

Les intempéries vont aussi abîmer la surface, créant des trous et des affaissements de terrain, c'est un danger pour les pompiers en interventions.

Les pistes nommées DFCI doivent donc régulièrement faire l'objet d'entretien.



Notre commune dispose d'une piste principale la E26 qui parcourt la ligne de crête

Cette piste fera l'objet d'entretien prochainement.

Elle nécessite un nettoyage et un renforcement de la chaussée car elle doit pouvoir supporter le passage d'un camion-citerne.

Les propriétaires seront informés avant le démarrage des travaux.

Merci aux promeneurs d'éviter les zones de travaux.

Zone de DANGER.

## Les jours s'allongent, le printemps s'annonce

J'ai suivi les conseils d'Antoine ; « Taille tardive »

Et j'ai suivi les recommandations de l'application « Lune et Jardin »

Donc cette année « TAILLE EN VERT »

Cela permet de bien voir les bourgeons à fleurs et donc susceptible de porter des fruits.

Il faut accepter d'en sacrifier quelques-uns.

Garder ceux les plus proches du tronc.

La sève qui monte dans les branches vient cicatriser la plaie.

La végétation s'éveille et l'impatience nous submerge.



Promesse de fleurs



Promesse de fleurs



Espoir des amateurs, un joli jardin bien fleuri.

Espoir d'une petite récolte.

Nos fruits seront forcément les meilleurs.

Et pour ceux qui auront tenté la greffe ;  
que la réussite soit avec vous.

**SURTOUT RIEN N'EST ACQUIS.**

**SURVEILLER LA METEO ET METTRE A L'ABRI SI NECESSAIRE**



### Obligation légale de débroussaillage (OLD)

Le débroussaillage est une obligation légale et représente la mesure de prévention la plus efficace pour prévenir les incendies ou limiter leur propagation et leur intensité. Le non respect de la réglementation vous expose à des sanctions et peut engager votre responsabilité juridique y compris pour la mise en danger de la vie d'autrui. En application de l'article L 134-7 du Code Forestier, le maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés. En cas d'absence de débroussaillage, il doit faire exécuter d'office le débroussaillage sur les terrains concernés, après une mise en demeure des propriétaires.

#### DEBROUSSAILLER = SECURITE

##### Pourquoi débroussailler ?

Réduire la quantité de combustible végétal, afin de diminuer l'intensité des incendies et limiter leur propagation.

##### Comment débroussailler ?

- éliminer les végétaux morts, très secs et en surnombre,
- couper les herbes, les arbres, les petits arbustes,
- espacer les arbres,
- élaguer les branches basses,
- entretenir en permanence la zone débroussaillée.



#### REGLEMENTATION :

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires et à la charge du propriétaire de la parcelle dans les cas suivants :

- en zone urbaine délimitée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), toute parcelle, même sans construction, sur l'intégralité de la parcelle,
- en zone non urbaine, dans les forêts, bois, plantations, reboisements, et garrigues ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres le débroussaillage est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des constructions et installations de toute nature ainsi que le long des voies privées y donnant accès
- les terrains à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine sont soumis aux deux réglementations.



## Mettez-vous dans le feu de l'action !

### JE DEBROUSSILLE

sur 50 mètres autour de ma propriété et sur 10 mètres autour de mes voies d'accès. Je me renseigne sur les différents cas de figure en fonction de la zone concernée.

### JE SURVEILLE MES BRAISES

pas de barbecue sur sol sec combustible mais un barbecue bâti et attaché à ma maison.

### J'ENTRETIENS

mon jardin en veillant à ne pas laisser de végétaux morts ni d'arbres contre ma maison ou surplombant ma toiture.

mes gouttières et ma toiture ! Pas de végétaux morts dedans ou dessus !

### JE SUIS VIGILANT

pas mégots dans le cendrier. En été, évitez toutes étincelles lors des opérations d'entretien.

### JE SUIS JURIDIQUEMENT RESPONSABLE

ce qui veut dire qu'en cas d'incendie je peux être tenu responsable du non respect de mes obligations.

En zone non urbaine, lorsque le débroussaillage obligatoire s'étend au delà de la limite de propriété, sur une parcelle voisine non soumise au débroussaillage obligatoire (sans construction), il doit être continué à la charge du propriétaire de la parcelle soumise (construction) après en avoir informé le propriétaire en lui demandant l'autorisation de pénétrer sur son terrain.

### LA PERIODE HIVERNALE EST PROPICE POUR DEBROUSSAILLER PENSEZ-Y !

La commune va prochainement envoyer un courrier aux propriétaires des terrains situés à la périphérie immédiate de la zone urbanisée ou en lisière de la zone urbanisée pour leur demander avant le printemps de réaliser aux obligations légales de débroussaillage.

## Brûlage des déchets verts

### QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADFMI)

### POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement à son titre départemental. Cette interdiction est reprise dans le décret du 18 novembre 2011.

### À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers amateurs, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales.

### QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée.

(art. 131-17 du code pénal)

### QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'éco-buage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art. 134 du code Forestier)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

### LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier de tonte et des élagages, etc.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2800 en Occitanie (Source : Santé Publique France, 2016)

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

- 13 000 km de parcours par un véhicule diesel récent ;
- 14 000 km de parcours par un véhicule essence récent ;
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
- 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATM0 Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



Votre mairie

### Une question ? Une réclamation ?

Nîmes Métropole est à votre écoute :

- 04 66 02 54 54 pour la collecte en porte à porte, les dotations de contenants (bacs/sacs) et les encombrants, le compostage et les déchèteries

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- Vous pouvez également nous adresser votre demande par courriel à : dcdm@nimes-metropole.fr



## FORMULAIRE 2020 COMPOSTEUR INDIVIDUEL

### DEMANDE PRESENTEE PAR

NOM en majuscule

Prénom:

Adresse

Code postal

Ville:

Téléphone fixe

Portable:

Email

### TYPE DE DEMANDE

Avec formation\*

Sans formation

\*Formation gratuite dispensée par les agents de la DCTDM

### RAPPEL DES REGLES D'ATTRIBUTION

- Un composteur par foyer.
- Tarif **2020** : 20€ TTC par composteur
- Livraison à domicile
- Toute demande non accompagnée du chèque ne pourra être traitée
- Chèque à l'ordre du trésor public

### CARACTERISTIQUES DU COMPOSTEUR

- Les dimensions du composteur : 65X65X100 cm
- Il doit impérativement être placé dans un jardin

### DEMANDE A RETOURNER A NIMES METROPOLE

- courrier : NIMES METROPOLE - DCTDM  
3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9
- sur place : NIMES METROPOLE - DCTDM  
Le colisée – Bâtiment 2  
1 rue du colisée – Nîmes

Fait à

.....

Le.....

Signature du  
demandeur :

DCTDM – N° de téléphone : 04 66 02 54 54  
[dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la mise en place de ce dispositif. Conformément à la loi Informatique et Libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des renseignements vous concernant en vous adressant par courrier à Nîmes Métropole, 3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9 ou par courriel à [dpd@nimes-metropole.fr](mailto:dpd@nimes-metropole.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour toute autre demande veuillez-vous adresser à Nîmes Métropole, les modalités sont précisées dans les Mentions légales sur le site internet de Nîmes Métropole [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr)



## APE Maternelle - Mars 2021

L'**APE** (Association des Parents d'Elèves) de la maternelle de Fons oeuvre cette année encore en collaboration avec l'équipe enseignante pour le plus grand bonheur des tout petits.



Le mardi 03 décembre, les enfants ont beaucoup apprécié **le spectacle de Noël** présenté par la compagnie AGIL. Il a été proposé par l'équipe pédagogique et financé par l'APE. Le goûter qui l'a suivi, offert également par l'APE, a permis de clôturer cette journée festive, qui a été une belle réussite malgré les restrictions sanitaires.



Début janvier, les parents d'élèves et leurs proches ont participé à **une tombola**. Elle s'est très bien déroulée et elle va permettre à l'APE de concrétiser les projets à venir.

**Merci** à tous pour votre participation et **Merci** également aux commerçants pour leurs dons.

Le lundi 16/03, la cour de l'école verra défiler nos enfants costumés. **Merci** aux enseignantes pour l'organisation du futur **carnaval**. Sur cette belle surprise, nous avons proposé **d'offrir le goûter**.

Cette année, l'APE va faire venir **un intervenant de musique** pour faire découvrir les instruments, les sons, les rythmes, etc.. Cela pendant 6 séances pour chaque classe, ce qui devrait ravir les petits.

Nous serons ravis de participer à **la sortie scolaire** si celle-ci peut se faire.

Et pour terminer, nous espérons fêter la fin d'année en jeux avec l'habituelle **kermesse** organisée par l'APE.

Pour financer ces événements, l'APE fera certainement différentes ventes : jeux de société, tombola, etc.. N'hésitez pas à consulter la page Facebook de l'APE maternelle ou nous écrire [ape-maternelle-fons@orange.fr](mailto:ape-maternelle-fons@orange.fr), pour avoir plus d'informations.

## Les activités et actualités des associations dans le Fontsenade

Certains lecteurs se sont demandés pourquoi il n'y avait plus d'articles sur les associations fontsoises?!

Le fontsenade est ouvert aux associations qui souhaitent communiquer sur leurs activités passées et à venir.

Cependant, avec la crise sanitaire l'activité associative est réduite et parfois même à l'arrêt jusqu'à l'amélioration de la situation. De fait les associations ont peu d'informations à communiquer et ne transmettent pas d'articles.

Pour rappel, le fontsenade est ouvert à tous et chaque article est examiné avant parution. Vous pouvez adresser votre article à l'équipe par mail [fontsenade@mairiedefons.fr](mailto:fontsenade@mairiedefons.fr) ou en le déposant en mairie.

## Balade enherbée

Dimanche 14 Mars a eu lieu sur Fons-Outre-Gardon une balade enherbée. En collaboration avec les communes, Nîmes Métropole vous propose de partir à la découverte des richesses naturelles de notre territoire au travers des Rendez-vous Nature.

« Les salades sauvages offrent une palette de saveurs inégales !

Pissenlit, Pétarel, Gallinette ou Barbabouc étaient autrefois fréquentes sur les tables de nos grands-parents.

Durant cette marche, autant champêtre que gustative, apprenez à les reconnaître, à les cueillir et surtout à les déguster en toute sécurité ».

Le Guide de cet agréable moment fait partie de l'association des écologistes de l'euzière ([www.euziere.org](http://www.euziere.org)).

Période Covid-19 oblige, une réservation devait être faite au préalable, un nombre limité de personnes et masque obligatoire étaient de rigueur.

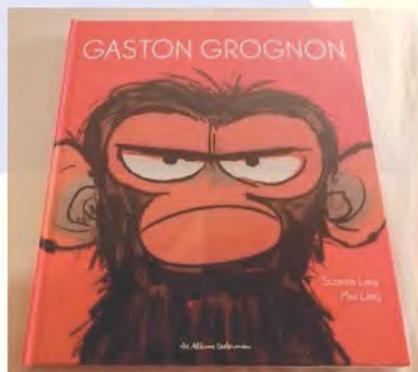
Retour en image de cette balade enrichissante sur nos terres Fonsoise.



## Présentation de livre : "Gaston Grognon"

Écrit par Suzanne. Lang et illustré par Max Lang. 4 ans et +

Cette petite histoire mignonne, pleine d'humour au texte dynamique avec des illustrations colorées et des traits de personnages très expressifs en fait une lecture immersive pour les enfants et facile à raconter par les parents.



L'histoire relate la journée d'un petit chimpanzé, qui s'est levé de très mauvais poil.

« Le soleil est trop chaud, le ciel trop bleu, et les bananes sont trop sucrées ».

Alors que ces amis de la jungle remarquent son air tout tassé et ses sourcils froncés, chacun y va de son conseil pour lui enlever cette moue, ce qui met Gaston encore plus en rogne.

Après tout on a tous le droit d'être grognon parfois !

Demain sera un meilleur jour.



## Au bassin de Sauzet on apprend tous à nager ...

... et on s'amuse beaucoup !

Le "bassin", car il ne fait "que" 17 mètres de long est situé à Sauzet.

Il propose plusieurs activités gérées par le syndicat mixte Leins Gardonnenque et l'association de l'Aquatique Club de la Gardonnenque.

Ouvert de mai à octobre les cours se succèdent du lundi au samedi :

- Le bassin accueille sur le temps scolaire les élèves des écoles de maternelle et primaire sur les créneaux du "cycle natation". C'est une première : les élèves de 6e du collège de Brignon bénéficieront du test du "savoir nager" et pourront consolider les bases de la natation.

- Tous les jours en fin de journée et tous les mercredis et les samedis, ce sont les clubs jeunes, ados et adultes qui prennent le relais ainsi que les cours d'aquagym et le Club Haddock réservés aux personnes ayant des handicaps légers.

- Les maîtres-nageurs donnent aussi toute la semaine des cours particuliers aux enfants débutants, les "péquélés", sous la forme d'un forfait de 10 leçons. Les adultes aquaphobes ou grands débutants peuvent aussi bénéficier de ces cours : il n'est jamais trop tard pour se sentir à l'aise dans l'eau.

- Enfin, nous avons signé un partenariat avec l'IFAC de Nîmes pour former les jeunes au BAFA option "surveillant de baignade".

Ceux qui adhèrent au bassin de Sauzet apprécient l'ambiance conviviale et familiale.

Tous les cours sont adaptés au rythme des pratiquants dans un esprit de progression individuelle mais sans compétition.

Apprendre à nager est le meilleur moyen de lutter contre les noyades !

En attendant les inscriptions prévues en avril prochain, découvrez le bassin de Sauzet et l'Aquatique club de la Gardonnenque sur Facebook ou leur site internet.

[www.facebook.com/PiscineSauzet](http://www.facebook.com/PiscineSauzet)

[www.kananas.com/associationacdelagardonnenque3123/](http://www.kananas.com/associationacdelagardonnenque3123/)



GARD  
**3.0**  
Département

**NOUVELLE  
DATE!**

**FonsTrails**

## Duo Nocturne des Leins

Trophée Gardois des Duos Nocturnes

**14,7 km 500 m D+**

**VENDREDI 25 JUIN 2021**

**21H30 FONS-OUTRE-GARDON (30)**

SEGMENTS  
**STRAVA**

19H **Course enfants**  
gratuite



INSCRIPTION EN LIGNE : [run – evasionchrono.com](http://run-evasionchrono.com)

[www.fonstrails.fr](http://www.fonstrails.fr)



R.D.V.  
AVIGNON



COMMUNE  
DE FONS



## Les pralines de Christophe MAURICE : une affaire de famille

Christophe MAURICE devient Fonsois en 1980, lorsque ses parents décident de s'établir sur la commune. Il a alors 3 ans.

Après avoir été scolarisé à Fons pour le primaire, il poursuit son parcours scolaire à Nîmes et s'inscrit dans la section mécanique poids lourd au lycée professionnel Jules Raimu. Diplôme en poche, il entre à la SNCF pour faire la maintenance des essieux. C'est une affaire qui roule jusqu'en 2019 où l'envie de changer d'orientation professionnelle se fait sentir.



L'histoire familiale se répète ... En effet, son papa, Patrick MAURICE, Ancien mécanicien à Haribo, crée son entreprise de fabrication de praline avec son épouse Monique il y a 30 ans. A cette époque, Christophe est adolescent. Il voit cette entreprise se développer et grandir avec lui. Il accompagne ses parents sur les foires et les marchés et voit le plaisir que les pralines procurent à la clientèle. C'est comme ça qu'il attrape le virus. Il donne un coup de main régulièrement et apprend les secrets de fabrication.



Un homme actif :

Marié et père de deux enfants. Passionné de football, Christophe aime son village. Il a été président du comité des fêtes durant 5 ans avant la présidence actuelle.



Une praline est en France un bonbon constitué d'une amande ou d'une cacahuète enveloppée de sucre cuit, lequel peut être teinté et parfumé de diverses manières, ce qui est appelé chouchou en Belgique

Des projets plein la tête :

Entrepreneur, Christophe veut développer son activité et a pour objectif de se faire connaître dans tout le Gard et l'Hérault avant d'envisager la France entière et pourquoi pas l'export.

De nouvelles recettes devraient voir le jour dans le courant de l'année avec le souhait de développer une gamme de produits bio.

Où trouver « les pralines à l'ancienne » ?

- Facebook
- Epicerie et boulangerie de Fons
- Boulangerie de St Mamert
- Intermarché de Saint Génies
- Vente en ligne et plus de renseignements : [www.pralinealancienne.fr](http://www.pralinealancienne.fr)

C'est à l'automne 2019 qu'il décide de se lancer dans l'aventure. Toujours salarié de la SNCF, il prend sur son temps libre pour développer la communication de l'entreprise familiale. Il crée un site internet qui sera effectif en avril 2020 pour la vente en ligne. En parallèle, il démarché les commerces de proximité : épicerie, boulangerie, grandes surfaces ... Ce ne sont pas les idées qui manquent. Motivé et dynamique, il crée de nouvelles recettes à base de miel qui sauront satisfaire les gourmands qui en redemandent... Pour les satisfaire, en novembre 2020 il confectionne deux nouvelles recettes : amandes à la fleur de sel de Camargue et gingembre puis amandes à la fleur de sel de Camargue et piment doux des Cévennes. Une page facebook est également créée pour encore plus de visibilité.

Produit de qualité, les pralines rencontrent leurs gourmands et sont reconnues en 2019 par l'obtention du label « militant du goût ». Christophe aimant les défis, il candidate avec ses nouvelles recettes pour obtenir des médailles et il ne fait aucun doute qu'il en obtiendra prochainement. Pour se lancer pleinement dans cette aventure, Christophe a pris un congé sabbatique de la SNCF jusqu'en 2022 pour se consacrer à 100% à son entreprise. C'est les gourmands qui vont être contents ! Nous lui souhaitons.



## LES SERVICES PUBLICS

### POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

### GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

### POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

### MAIRIE (OUVERTURE AU PUBLIC)

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. mairie.fons.outr.gardon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h30-19h

Mercredi et Vendredi : 14h-18h

### Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire - S.I.R.S

Tél. 04 66 74 41 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h

### Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles - S.I.E.M

Tél. 04 66 81 10 53

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 08h-12h

Jeudi : 8h-12h et de 14h-18h

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. 04 66 63 40 07

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 8h30-12 h

### MEDIATHEQUE

Tél. 04 66 81 28 12 / 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h30-19h,

Mercredi : 9h30-12h / 14h-19h,

Vendredi : 16h-19h

### SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

### Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

### SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Horaires POSTE 08h00 à 12h30

## COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

### BAR PMU JEUX , Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Horaires d'ouverture :

Tous les jours dès 6h30

### Boulangerie Marseille

Tél. 04 66 81 13 96

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

### Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 8h30-12h15 Fermée le jeudi

### SALON DE COIFFURE MÉTAMORPHOSE

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

### CAVE COOPÉRATIVE DE FONDS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

### TABAC, PRESSE, LOTO, GUY

Tél. 04 66 81 18 84

Horaires d'ouverture :

Tous les jours : 6h30-12h30 / 16h-19h30,

sauf Jeudi et Dimanche après-midis

### RESTAURATION / FOOD-TRUCK

**Blym's** (Tacos / Burger / Kebab)

Tél. 07 50 48 27 12

**Pizza Boub' Family** (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

*Retrouvez toutes les coordonnées des autres professions sur le site Internet de la commune dans la rubrique Vie économique et sociale.*

## DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

**COLLECTE DES ORDURES**

<p><b>ORDURES MÉNAGÈRES</b></p> <p>Mardi &amp; Samedi MATIN</p> <p>Jours fériés compris (sauf exceptions)</p>	<p><b>TRI SÉLECTIF</b></p> <p>Jeudi MATIN</p>
---	---

# AGENDA

DES MANIFESTATIONS 2021

Imprimé sur papier recyclé

Lun. 3 Mai

Ouverture des **préinscriptions** en Mairie pour les **écoles**

Ven. 28 Mai  
**Fête de voisins**

Sam. 5 Juin  
Réunion publique pour le **Conseil Municipal Jeune** (8-13ans)  
à 11h00 au Foyer. (+ d'infos ? [romain.biales@mairiedefons.fr](mailto:romain.biales@mairiedefons.fr))



Dim. 13 Juin / Dim. 21 Juin  
**Élections départementales et régionales**

Ven. 25 Juin  
**Fonstrails**

19h00 - Course enfant - Inscription gratuite sur place dès 18h au Foyer de Fons  
21h30 - Duo Nocture - (+ d'infos ? [fonstrails.fr](http://fonstrails.fr))

**Dates sous réserve de l'évolution de la réglementation en matière de rassemblements ainsi que de l'évolution de l'épidémie COVID-19.**

À vos stylos ! Pour ne rien oublier, notez ...